

Question écrite (08/04/2021)

Situation des participants au Volontariat international en entreprise (VIE)

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des participants au Volontariat international en entreprise (VIE) ne pouvant se rendre dans leur pays de destination. En effet, le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS) a décidé de fermer de nombreux pays de départ, qui s'ajoutent à la liste des États qui ont eux-mêmes décidé de fermer leurs frontières. Cette fermeture est motivée par des questions de responsabilité, dans le cas où l'un des bénéficiaires tomberait gravement malade de la Covid-19 à l'étranger. Le critère de fermeture d'un pays est principalement fondé sur la capacité et les équipements des infrastructures sanitaires des pays. Toutefois, ces données n'ont pas été pondérées par les récentes évolutions de la pandémie et de la prévention : circulation plus ou moins forte du virus, tests, vaccinations. Ainsi, des États où le virus circule abondamment se voient ouverts alors même que des États où le virus est très peu présent sont fermés. La liste des pays « fermés » est mise à jour tous les mois. Néanmoins les demandes de visa sont gelées par le CDCS qui considère que le pays pourrait fermer de nouveau le mois suivant en raison de l'instabilité de la situation sanitaire. Une grande majorité des volontaires internationaux en entreprise est ainsi bloquée en France et ne perçoit qu'une faible indemnité de 697,59 € hors taxes par mois. Cette indemnité calculée à l'origine pour des déplacements temporaires en France est insuffisante et beaucoup de jeunes diplômés se retrouvent en réalité en situation de grande précarité. Ces contraintes précitées du CDCS ne s'appliquent pas au Volontariat international en administration (VIA) alors même que ses participants relèvent eux aussi du code du service national, sous la responsabilité du MEAE et sont gérés par Business France. Par ailleurs, les contrats VIE sont de courte durée, un an renouvelable une fois, et depuis le début de la crise la situation des participants reste inchangée, ces derniers craignent de ne jamais pouvoir profiter de cette opportunité à l'international. Elle souhaiterait savoir si les participants au VIE pourront se rendre prochainement dans leur pays d'accueil. Dans le cas contraire, elle lui demande si ceux actuellement restés en France pourront conserver le bénéfice de leur VIE afin qu'il soit reporté lorsque la situation sanitaire serait plus stable. Enfin, elle l'interroge sur la possibilité d'aides supplémentaires pour compléter la faible indemnité perçue par ces jeunes travailleurs.

Fermer